



aist
la prévention active

MEMBRE DU RESEAU

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

Année 2020



SOMMAIRE

3

Editorial du Président

4

Interview du
Directeur

7

L'AIST La prévention
active, partenaire
connu, reconnu et
utile

12

Bilan de l'année
2020, au cœur de
la crise sanitaire
Covid-19

EDITORIAL

du Président

André COUYRAS



Ce rapport annuel vous rend compte de l'activité et de l'organisation de votre service de santé au travail au cours de l'année 2020. Quelle année exceptionnelle que celle-ci et quelle agilité et réactivité elle a nécessité pour toutes nos entreprises adhérentes et pour le service lui-même.

Comme toutes les entreprises en France, le mardi 17 mars 2020 nous a confronté à la mise en œuvre du confinement. Dans le même temps, il nous a été demandé tout à fait légitimement de poursuivre notre mission auprès des entreprises. Malheureusement, contrairement au secteur de la santé publique, les SSTI n'ont pas été identifiés comme prioritaires dans l'attribution des équipements de protection individuelles dont les masques. Le réseau national des Services de Santé au Travail, PRESANSE, s'est donc attelé à approvisionner les services sur tout le territoire. Dès fin avril, nous disposons de suffisamment de masques pour reprendre une activité en présentiel en sécurité tant pour les collabo-

rateurs du service que pour ceux des entreprises adhérentes. Cela n'a pas empêché, sous l'effet du déploiement en moins d'une semaine de tous les outils nécessaires à la téléconsultation, à la pratique médicale à distance, au télétravail, à la mise en place de hot line téléphonique et mail, d'assurer les visites les plus urgentes en présentiel sur notre site du Brézet ou à distance.

Dans le même temps, nos assistants techniques, IPRP, assistantes médicales et infirmiers ont contacté plus de 8 000 entreprises pour leur délivrer des conseils et identifier leurs besoins durant cette période de confinement et de reprise d'activité.

Au-delà de cet évènement majeur, 2020 dans la continuité des années précédentes a confirmé les difficultés à venir dans les prochaines années du fait de la pénurie médicale. La France ne compte plus que 4381 médecins du travail fin 2020 pour 5131 cinq ans plus tôt. Notre service qui dispose aujourd'hui de 30 infirmiers s'est préparé depuis 2012 à cette situation mais 2021 et 2022 seront des années qui nécessiteront à nouveau une refonte de l'organisation du suivi médical pour permettre aux employeurs de respecter leurs obligations réglementaires.

Enfin, 2020 n'aura pas manqué de susciter de nombreuses in-

terrogations quant à l'avenir des Services de Santé au Travail à la suite du rapport de la député Lecoq. Ce rapport proposait une refonte complète des organisations en place au profit d'un meilleur service et d'une harmonisation de celui-ci sur tout le territoire sans tenir compte des solutions efficaces déjà existantes. Fort heureusement, les partenaires sociaux se sont emparés de ce dossier et PRESANSE a su les accompagner dans cette démarche pour que fin 2020 un Accord National Interprofessionnel soit signé. Celui-ci a permis d'élaborer un projet de loi publié en 2021 qui garantira une action de prévention harmonisée sur le territoire français sans démunir les employeurs de leurs prérogatives dans cette démarche.

Après une année 2020 riche en évènements subis, les deux années à suivre seront tout aussi riches en mouvement. Dorénavant, les employeurs et les services de santé au travail auront la responsabilité de la conduite efficace de la réforme qui se met en place. Dans ce cadre, l'AIST La prévention active est d'ores et déjà armée pour répondre aux exigences nouvelles. Son engagement dans une démarche de labellisation lui permet ainsi qu'à ses adhérents de construire des bases solides pour un service certifié et conforme aux obligations réglementaires nouvelles.

INTERVIEW

du Directeur
Pascal JOUVIN



Quel bilan faites-vous de l'année 2020 ?

Cette année très différente de toutes les autres a nécessité une réactivité encore plus forte qu'à l'habitude pour répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés. Les événements nous ont contraints à faire de nombreux choix pour piloter nos actions au regard des décrets et arrêtés ministériels qui chaque semaine et chaque jour réorientaient les priorités d'action des Services de Santé.

Pour autant, malgré toutes les contraintes ayant notamment conduit à une diminution de 17 000 visites médicales réalisées par rapport à 2019, nous avons pu satisfaire les besoins les plus impératifs des entreprises avec une augmentation du nombre de visites de reprise réalisées, avec trois fois plus d'entreprises contactées ou visitées qu'à l'habitude pour délivrer des conseils ou répondre à leurs questions et avec la mise en place de webinaires sur le télétravail, la vaccination ou la mise à jour du document unique et le recours à la pratique à distance.

Les équipes de l'AIST La prévention active ont toutes eu à remettre en cause leurs pratiques

et leurs modes opératoires pour s'adapter à ce contexte. L'organisation et les outils mis en place cette année sont dorénavant des ressources supplémentaires à la disposition de nos équipes.

Quel regard portez-vous sur l'AIST La prévention active ?

Le conseil d'administration de l'AIST La prévention active a su au cours des dernières années anticiper au mieux les adaptations nécessaires pour satisfaire aux nouveaux besoins des entreprises : L'évaluation des risques, la prévention de la désinsertion professionnelle, la pénurie médicale, la digitalisation accrue des données de santé, ont été des préoccupations prises en compte depuis de nombreuses années. Cela a permis à notre service de disposer très rapidement et bien avant de nombreux autres d'une cellule de maintien dans l'emploi, de nombreux infirmiers en soutien des médecins, de préventeurs en nombre important pour accompagner les entreprises dans leur évaluation des risques et de dossiers médicaux tous informatisés depuis 2016 afin d'en faciliter la traçabilité. Cette démarche prospective nous met aujourd'hui dans une situation permettant d'appréhender sereinement la ré-



forme votée en août 2021 et qui entrera en application dès le mois d'avril 2022.

Les employeurs dorénavant confrontés à de nouvelles obligations notamment concernant le document unique pourront ainsi s'appuyer sur les ressources de l'AIST La prévention active.

Quelle vision avez-vous pour demain ?

Notre vision n'a pas changé depuis maintenant plus de 5 ans : être le partenaire santé travail connu, reconnu et utile de l'entreprise pour préserver la santé et l'em-

ploi de tous. Nous nous sommes engagés dans une démarche de labellisation qui sera suivie d'une certification pour garantir à nos adhérents l'excellence de notre engagement auprès d'eux. Je suis convaincu de la nécessité d'un dialogue ouvert et constructif entre les employeurs et leur médecin du travail pour anticiper au mieux les risques de désinsertion professionnels consécutifs à des problèmes de santé de leurs collaborateurs.

Une démarche de prévention efficace couplée à une bonne compréhension des enjeux de la QVTC dans l'entreprise sont des leviers évidents de performance pour

l'entreprise. Cette conviction est celle que partage tous les collaborateurs et tous les administrateurs de l'AIST La prévention active.

J'encourage donc tous nos adhérents à ne jamais hésiter à nous interroger le plus en amont possible de leurs projets ou de leurs difficultés pour que nous puissions les accompagner au mieux.

La prévention doit être au cœur de notre démarche et l'AIST La prévention active n'a pas attendu que la loi fasse de cette prévention une priorité pour l'inclure dans son nom.

« Notre vision n'a pas changé depuis maintenant plus de 5 ans : être le partenaire santé travail connu, reconnu et utile de l'entreprise pour préserver la santé et l'emploi de tous. »

CHIFFRES CLÉS



14 490 entreprises adhérentes



174 372 salariés suivis



187 professionnels de santé



18 centres médicaux



2 territoires géographiques : le Puy-de-Dôme et une partie de la Haute-Loire



51 centres d'entreprises

L'AIST La prévention active

Partenaire connu, reconnu et utile

Qui sommes-nous ?

Composée de **18 centres** médicaux répartis sur l'ensemble du territoire du Puy-de-Dôme et tout l'arrondissement de Brioude, l'AIST La prévention active a pour mission de tout mettre en œuvre pour que les entreprises adhérentes bénéficient : d'un **suivi médical** pour leurs salariés, d'**actions en milieu de travail** et de **conseils** afin qu'elles puissent prévenir les risques professionnels auxquels leurs salariés peuvent être exposés. De plus, le service participe au **suivi et à la traçabilité** des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

L'année 2020

Durant cette année 2020, les professionnels de santé et les collaborateurs des fonctions **administratives** se sont engagés dans un travail collaboratif pour apporter conseils et expertise à plus de **14 490 entreprises et leurs 174 372 salariés suivis** tous secteurs d'activité confondus.

L'AIST La prévention active est l'acteur de référence d'une stratégie globale de prévention en santé au travail :

- Suivi de l'état de santé individuel

- Actions en milieu de travail
- Conseils à l'employeur et au salarié
- Traçabilité et veille sanitaire
- Actions de promotion de la santé dont vaccination, dépistage, pratiques sportives et handicap.

La pluridisciplinarité

Le schéma d'organisation générale de l'AIST La prévention active est celui de la pluridisciplinarité qui se déploie à deux niveaux : l'équipe pluridisciplinaire et le pôle technique.

Le médecin du travail, interlocuteur privilégié de l'employeur est épaulé par une équipe pluridisciplinaire pour mettre en place une stratégie globale de suivi de santé en fonction de chaque entreprise : secteur d'activité, salariés suivis, postes de travail, exposition aux risques...

Si le médecin du travail le juge pertinent, d'autres acteurs issus du pôle technique peuvent être mobilisés au service de l'entreprise selon les problématiques rencontrées : Ergonome, métrologue, toxicologue...

Des pôles de compétences techniques sont constitués au sein desquels travaillent les IPRP (In-

tervenants en Prévention des Risques Professionnels) du service et des médecins référents.

Ces derniers assurent la couverture de l'intégralité du territoire objet de l'agrément du Service de Santé au Travail Interentreprises (SSTI).

- **50 équipes pluridisciplinaires** composées d'un médecin du travail, un IDEST (Infirmier Diplômé en Santé Travail), une secrétaire médicale et un ATST (Assistant Technique Santé Travail).
- **Un pôle technique** composé d'IPRP (Intervenants en prévention des risques professionnels) experts dans plusieurs domaines : amiante, toxicologie, métrologie, hygiène, ergonomie et épidémiologie.
- **2 cellules** dédiées : cellule Risques Psychosociaux et cellule Maintien en emploi.

Nos professionnels de santé combinent ainsi la connaissance du monde professionnel, des conditions de travail, des expositions aux risques et du suivi individuel de santé des salariés. Ils sont le partenaire privilégié des employeurs en matière de prévention.

Par leurs conseils et leur accompagnement sur le terrain, ils jouent un rôle essentiel pour protéger la santé des salariés, préserver un environnement favorable au bien-être de chacun et éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail.

Au cours de sa vie professionnelle, chaque salarié bénéficie d'un dossier médical qui retrace l'ensemble de son parcours. Au sein de ce dossier médical, les équipes

pluridisciplinaires de santé au travail ont, pour chaque métier exercé par le salarié, répertorié les risques auxquels celui-ci est exposé. Ainsi, toutes les données sont conservées dans ce dossier confidentiel afin d'évaluer les risques encourus par le salarié pour sa santé d'aujourd'hui et de demain.

Obligatoire, le dossier médical du salarié est constitué dès la première visite d'embauche. Conformément aux exigences de

la Haute Autorité de Santé, il est le lieu de recueil et de conservation des informations socio-administratives et professionnelles, formalisées et actualisées nécessaires aux actions de prévention en santé au travail.

Tout au long de son parcours professionnel, le salarié bénéficie d'un suivi individuel de santé adapté.

Nos prestations

Le suivi individuel de santé

Ce suivi est modulé en fonction du type de poste, des risques professionnels auxquels celui-ci expose les travailleurs, de l'âge et de l'état de santé du travailleur, renforçant ainsi l'importance de l'évaluation des risques, étape fondamentale de la démarche de prévention.

EMBAUCHE

A QUELLE OCCASION ?

Un examen médical d'embauche est réalisé par un médecin du travail pour les personnes dont la situation personnelle ou le poste présente des risques particuliers ou dans les autres cas, le salarié passe une Visite d'Information ou de Prévention (VIP) réalisée par un professionnel de santé (Infirmier de santé au travail ou médecin).

SUIVI DE L'ETAT DE SANTE INDIVIDUEL

Le salarié bénéficie d'un renouvellement de la Visite d'Information et de Prévention (VIP) réalisée par un professionnel de santé selon une périodicité définie par le médecin du travail qui prend en compte les conditions personnelles du salarié (âge, état de santé...) et les risques professionnels auxquels le salarié est exposé à son poste de travail.

DE REPRISE

Après un arrêt pour :

- Un accident du travail ou maladie ou accident non professionnel d'au moins 30 jours,
- Un congé maternité ou maladie professionnelle.

Obligatoire à la reprise du travail et au plus tard dans un délai de 8 jours.

OCCASIONNELLE

- A la demande du salarié
- A la demande de l'employeur

DE PRE-REPRISE

Pendant un arrêt de travail - A l'initiative du salarié, du médecin traitant ou du médecin conseil de la Sécurité Sociale. Elle permet à l'employeur et au salarié d'envisager les aménagements de poste pour un possible maintien dans l'emploi suite à une problématique de santé.

Nos autres expertises

L'adhésion à l'AIST La prévention active ne se limite pas à la simple visite médicale. En effet, le paiement de la cotisation donne accès à l'employeur à une panoplie de prestations qui n'entraînent aucun surcoût.

Pôle Expertise Toxicologie Hygiène

CHAMPS D'INTERVENTION

- Evaluation du risque chimique
- Évaluation des risques professionnels d'un ou plusieurs risques spécifiques : addictions, risques psychosociaux
- Aide méthodologique à l'évaluation des risques en entreprise (DUERP)
- Mise en place de sensibilisations dans les entreprises sur l'hygiène au travail, EPC, EPI (Équipements de Protections Individuelles)
- Regard éclairé et compétent pour l'analyse des documents réglementaires soumis à l'avis du médecin du travail (Plan de retrait, notice de poste, stratégies d'échantillonnage)
- Conseils sur les durées de vacation



Pôle Métrologie

CHAMPS D'INTERVENTION

- Réalisation d'études de bruit
- Réalisation d'études d'éclairement des postes de travail
- Réalisation d'études de vibration



Pôle Ergonomie

CHAMPS D'INTERVENTION

- Maintien en emploi
- Prévention collective (Troubles musculo-squelettiques / Risques psychosociaux)
- Accompagnement des projets de conception
- Formation action-bureautique



Cellule Maintien en emploi

CHAMPS D'INTERVENTION

- Accompagner le salarié sur le plan socioprofessionnel
- Réaliser un diagnostic au sein de l'entreprise
- Maintenir en emploi le salarié en dehors de l'entreprise
- Maintenir le salarié dans l'entreprise

Si le salarié rencontre des problèmes de santé, l'employeur doit s'engager à rechercher une solution de maintien dans l'emploi en partenariat avec le salarié et le médecin du travail.

L'objectif est de maintenir les salariés en emploi avec une solution interne ou externe à l'entreprise.



Cellule Risques psychosociaux

CHAMPS D'INTERVENTION

- Victimologie : Accidents du travail graves, suicides, agressions en entreprise...
- Risques psychosociaux (RPS) : Stress, violences internes (harcèlement moral ou sexuel, conflits) et violences externes (insultes, menaces, agressions)
- Intervention de psychologues du travail et de consultants externes en prévention des RPS



Nos ressources externes

En 2020, L'AIST La prévention active, dans le cadre de conventions signées avec deux intervenants extérieurs a pu effectuer des diagnostics RPS collectifs.

Concernant les diagnostics RPS individuels, une convention a été également signée entre l'AIST La prévention active et Innovahé depuis le mois de mars 2019 à hauteur d'une journée de présence par semaine dans nos centres.

Une convention a été signée par ailleurs avec AS2E pour la mise à disposition d'une assistante sociale au sein du service sur les secteurs de Clermont-Ferrand, Issoire, Thiers, Riom à hauteur de 1,0 ETP (Equivalent temps plein) depuis mai 2020 (0,5 ETP précédemment).



CHIFFRES CLÉS



187 collaborateurs

44

Médecins
du Travail

28

Infirmier(e)s
Diplômé(e)s
en Santé Travail
(IDEST)

50

Assistants
Médicales

11

Intervenant(e)s
en Prévention des
Risques
Professionnels
(IPRP)

24

Fonctions
supports
administratives

30

Assistant(e)s
Technique Santé
Travail (ATST)

Bilan de l'année 2020

au coeur de la crise sanitaire COVID-19



COVID-19, reprise d'activité et Service de Santé au Travail, un triangle incontournable

La crise du COVID-19 a révélé à quel point le rôle des Services de Santé au Travail en matière de conseil est essentiel.

Dès le 17 mars 2020, les entreprises et les salariés se sont tournés vers l'AIST La prévention active pour obtenir des conseils et un accompagnement personnalisé.

Encore trop souvent reconnu en dehors de l'entreprise pour les seules visites médicales de suivi individuel des salariés, notre Ser-

vice de Santé au Travail œuvre quotidiennement au sein des entreprises pour agir en amont de l'exposition aux risques.

La crise du COVID-19 a mis en avant un risque biologique, souvent méconnu de l'entreprise en dehors de certains secteurs professionnels.

Dans le cadre de la continuité ou de la reprise d'activité, l'enjeu majeur a été et est toujours, de ne pas exposer les salariés : ceci s'inscrit dans une démarche

de prévention primaire dans laquelle, notre Service de Santé au Travail a toute sa légitimité.

L'AIST La prévention active est un interlocuteur incontournable des entreprises, des salariés et des instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre des nombreux protocoles à déployer lors de la reprise d'activité, pour faire état des consignes sanitaires propres aux caractéristiques de l'entreprise, pour s'assurer de l'état de santé des salariés au moment du retour dans le collectif..

L'activité du service : repenser l'organisation du travail

Dès l'annonce du confinement, l'AIST La prévention active, comme toutes les entreprises du territoire, a dû se soumettre à cette obligation.

Ainsi, l'AIST La prévention active a déployé en quelques jours un outil de consultation à distance afin de permettre aux 50 médecins du service, via des visio consultations depuis leur domicile, de poursuivre le suivi médical des salariés confiés.

Au cœur de la période épidémique et du confinement, les médecins du travail ont assuré des visites en présentiel. Ainsi, certaines entreprises ont bénéficié de visites sur un site médical centralisé dans le respect de toutes les règles d'hygiène et de distanciation.

CHIFFRES CLÉS

+ de 2600
consultations
réalisées en
téléconsultation

+ de 8500
actions en milieu de
travail en lien avec la
crise sanitaire

50 %
des entreprises
adhérentes contactées
par téléphone par nos
équipes

Ressources Humaines : nouveaux modes de travail, recrutement et formations

L'année 2020 a fortement impacté l'activité dédiée aux ressources humaines. Mise en œuvre du chômage partiel, déploiement du télétravail en urgence, mise en place de mesures sanitaires permettant de protéger la santé de nos salariés, adaptation des missions des collaborateurs permettant de répondre aux besoins des adhérents ont représenté les défis principaux auxquels le service a dû faire face.

Le recours au chômage partiel a été utilisé de façon très partielle, le service ayant privilégié le retour sur site des collaborateurs et la mise en place du télétravail. L'utilisation d'outils digitaux a permis, d'une part de réaliser des visites médicales par le biais de la télé-

consultation et d'autre part, de poursuivre le travail collaboratif au sein des équipes.

Le recrutement de nouveaux collaborateurs a été freiné durant quelques mois et certaines intégrations ont été repoussées mais nous avons tout de même procédé aux recrutements de 14 collaborateurs dont 4 médecins, 3 ATST et 3 IDEST permettant ainsi de maintenir un nombre de salariés en très légère augmentation par rapport à 2019.

Le challenge de l'année 2021 mais aussi celui des années à venir sera de maintenir et d'améliorer l'attractivité de notre service permettant de continuer à recruter des médecins du travail, des mé-

decins collaborateurs et des internes.

Le budget formation a été réduit en 2020 en grande partie par une impossibilité de déployer des actions de formation en peu de temps puisque deux périodes de confinement sont venues perturber notre activité. Le contexte économique incertain a également imposé une grande prudence durant l'année 2021 et le choix retenu a été de diminuer fortement notre budget formation. Cependant, la montée en compétences des collaborateurs reste une priorité importante et dès 2022 les collaborateurs pourront de nouveau accéder aux formations nécessaires à leur montée en compétences.

| Evolution des effectifs en ETP* au 31/12 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Médecins | 51.05 | 52.16 | 49.79 | 45.64 | 43.06 | 39.25 | 36.83 |
| ATST | 12.79 | 19 | 20 | 23 | 21.85 | 25.44 | 29.08 |
| IDEST | 12 | 9.75 | 14.53 | 21 | 20.29 | 27.08 | 27.04 |
| IPRP | 7 | 7 | 8 | 7.96 | 8.75 | 9.69 | 10.69 |
| Assistantes médicales | 55.69 | 48.49 | 45.56 | 47.44 | 45.99 | 46.35 | 46.16 |
| Fonctions supports | 21.19 | 21.3 | 21.24 | 21.26 | 24.07 | 21.54 | 23.16 |
| TOTAL | 159.72 | 157.7 | 159.12 | 166.3 | 164.01 | 169.35 | 172.96 |

**Equivalent Temps Plein*



187
collaborateurs
aux côtés
des adhérents

La formation

+ DE 1 700
HEURES
DE FORMATION

33 STAGES
ORGANISÉS

159
STAGIAIRES

PRÈS DE
130 000 €
DE FRAIS
D'INSCRIPTION

Informer, sensibiliser, conseiller pour agir en prévention

Dans le contexte de crise sanitaire, les adhérents ont sollicité nos experts sur l'ensemble des enjeux de cette crise. Ces derniers se sont révélés être des interlocuteurs de terrain incontournables, qualifiés et présents.

Des permanences ont été organisées dès le confinement afin de continuer de répondre aux demandes. A distance, les professionnels de santé au travail ont conseillé, rassuré, écouté, informé et assuré le suivi de santé des salariés à distance ou en présentiel.

Assurer cet accompagnement a nécessité un travail de veille documentaire précis et consciencieux, tant les recommandations ont évolué, tant les textes régle-

mentaires se sont succédés, tant les dispositifs de prise en charge ont été adaptés.

Les supports de communication et les outils d'information ont dû évoluer au même rythme afin d'assurer un message harmonisé et cohérent avec les connaissances du moment ; et cela avec toutefois moins de ressources humaines disponibles.

L'AIST La prévention active fait le bilan d'un engagement fort des professionnels de santé présents durant cette crise, engagés dans leur mission de conseil. L'AIST La prévention active a montré toute son agilité en mettant en place une permanence mail dédiée à la crise pour assurer sa mission, dans un contexte complètement inédit. Assurée par un médecin du

travail, une assistante médicale et un infirmier(e) durant plusieurs semaines, cette permanence a permis :

- » de répondre à l'ensemble des sollicitations des adhérents, de fournir des conseils et des documentations de tout type, d'assurer une veille quotidienne des recommandations, des textes juridiques... et d'ajuster sans cesse son discours en fonction des nouveautés
- » d'organiser le suivi médical des salariés en présentiel quand cela était obligatoire ou en téléconsultation.
- » d'assurer le relais d'informations auprès des équipes et publier de nombreux outils communs à l'ensemble des équipes.

**+ DE
6300**

ENTREPRISES CONTACTÉES
PAR LES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES DURANT LA CRISE.

Présence sur les réseaux sociaux



**+135 % D'ABONNÉS
PAR RAPPORT À 2019**



**+ DE 300
PUBLICATIONS DONT
187 DURANT LA
CRISE**



**70 000 PERSONNES
ATTEINTES DONT 50 %
DURANT LA CRISE**

Un communication externe accrue

En concertation avec les professionnels de santé, le service communication a diffusé :

- » des dossiers complets sur la Covid-19 : modes de transmission, gestes barrières, distanciation, lavage des mains...
- » des guides pratiques : télétravail, Document Unique, impacts psychologiques et psychosociaux...
- » des foires aux questions mises à jour quotidiennement
- » des conseils pour les employeurs et pour les salariés
- » des fiches conseils pour les entreprises, les salariés : ventilation/climatisation, masques...
- » des infographies, des affiches, des vidéos...

**LANCEMENT DES WEBINAIRES POUR TRANSMETTRE L'INFORMATION
DE PRÉVENTION LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE.**

**13
WEBINAIRES**

**9
THÉMATIQUES**

**+350
PARTICIPANTS**



Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé des salariés

Notre SSTI a dû s'organiser et élaborer son plan de continuité d'activité, face à l'absence d'un nombre variable de ses collaborateurs : salariés malades, en garde d'enfants, personnes vulnérables.

Des solutions de consultations à distance par téléphone ou visio ont été proposées :

- » Réalisation des visites dites prioritaires au début de la crise.
- » Réalisation des visites en visio ou par téléphone durant toute la crise.
- » Réalisation des visites en présentiel si nécessaire durant toute la crise.

| | | | |
|---------------------------------------|--------|--|--------|
| EXAMENS MÉDICAUX PÉRIODIQUES | 24 496 | | |
| EXAMENS MÉDICAUX NON PÉRIODIQUES DONT | 44 559 | | |
| | | | |
| VISITES DE REPRISES | 11 728 | ETUDES DE POSTE | 1 350 |
| VISITES D'EMBAUCHES | 19 436 | ACTIONS DE SENSIBILISATION ET CONSEILS | 352 |
| VISITES DE PRÉ REPRISES | 4 575 | FICHES D'ENTREPRISES | 1 100 |
| VISITES OCCASSIONNELLES | 8 820 | PARTICIPATION CHSCT | 431 |
| | | | |
| EXAMENS CLINIQUES AU TOTAL | 69 055 | AMT COVID | 8 500 |
| | | AMT TOTAL | 11 733 |



* Action en milieu de travail

Ce qu'il faut retenir en 7 points

- 1 Augmentation du nombre de salariés suivis
+ 0.5 % par rapport à 2019
- 2 Diminution du nombre de visites médicales en raison des protocoles sanitaires en place
69 055 visites médicales ont été réalisées.
- 3 Ces visites ont été en partie réalisées à distance afin de répondre aux besoins des salariés tout en respectant le protocole sanitaire en place.
+ de 2 600 consultations réalisées en téléconsultations soit 3.8 % des visites.
- 4 Forte diminution du nombre total d'exams du fait du confinement dans un premier temps puis des mesures sanitaires renforcées dans un second temps.
68 608 exams complémentaires réalisés par nos équipes.
- 5 Très forte augmentation des actions en milieu de travail
10 256 entreprises ont bénéficié d'une AMT en 2020 soit une augmentation de + 226 % par rapport à 2019. + de 8 500 AMT liées à la Covid : conseils, action phoning, aménagement de poste pour salariés vulnérables.
- 6 Maintien de l'activité des cellules et des pôles techniques
Cellule Métrologie : 22 interventions
Cellule Ergonomie : 101 demandes traitées
Cellule Maintien en emploi : 85 dossiers
- 7 Activité intense du service Relation adhérents
1 291 nouvelles adhésions pour 4 683 salariés concernés.
490 remontées adhérents traitées.
53 954 dossiers médicaux numérisés.

Conclusion

A distance, en astreinte volontaire ou en présentiel dans leurs centres de visite, les équipes pluridisciplinaires de l'AIST La prévention active ont été exemplaires dans ces périodes difficiles par leur sens des responsabilités, leur rigueur d'exécution et leur implication maximale au service de l'intérêt général.

La volonté de l'AIST La prévention active est de poursuivre plus que jamais ses missions d'accompagnement auprès de ses adhérents.

La crise du COVID-19 a révélé à quel point le rôle des Services de Santé au Travail en matière de conseil est essentiel.

L'AIST La prévention active réaffirme sa connaissance du monde de l'entreprise et l'importance de son implantation sur le territoire au plus proche de ses adhérents.

LES TÉMOIGNAGES

La parole à nos adhérents

Les équipes ont reçu des témoignages de reconnaissance et de remerciements d'entreprises, de salariés, de partenaires, qui saluent le travail réalisé durant cette crise.

Président de la CPME du Puy-de-Dôme :

» « *Au nom de la CPME et de ses adhérents, je tiens à vous remercier pour toutes les actions et l'aide apportée aux entreprises en termes de conseil, consultations et prescriptions faites dans des conditions pas toujours simple. Il est clair que les documents et les protocoles transmis par l'AIST aux entreprises ont permis d'améliorer la visibilité sur certain point et de préparer au mieux cette reprise si nécessaire. Je vous remercie pour votre attention et votre dévouement ainsi que celui de vos équipes. »*

Cyrille Sergère, Directeur des Ressources Humaines chez GROUPE ROUX JOURFIER

» « *Bravo pour la réactivité et les bons conseils de notre médecin du travail !*»

Stéphanie Morand, EFCA centre de formation à Riom

» « *L'Infirmière Santé au Travail qui nous suit, nous a contacté d'elle-même pour que l'on puisse se rencontrer afin de connaître notre organisation. Nous trouvions cela très intéressant d'avoir un retour d'une personne issue du milieu médical. Elle nous a donné des consignes et des renseignements qui nous ont été très utiles. Durant cette période, nous avons bénéficié de plus d'informations et d'accompagnement de la part de l'AIST La prévention active qu'habituellement. »*

Monsieur Pineau, EHPAD Bargoin à Vic-le-Comte

» « *Pendant la crise, j'ai sollicité mon médecin du travail pour des suivis de dossiers individuels et notamment pour avoir un avis concernant des personnes fragiles. Notre médecin du travail s'est montré très disponible, j'ai continué à bénéficier d'un vrai accompagnement avec des réponses pertinentes et claires. S'il y a bien une chose dont nous n'avons pas manqué ce sont des informations. »*

Nathalie Juteau, Bij'or à Ménétrol

» « *Avant de réouvrir le magasin, nous avons anticipé pour mettre en place des actions de prévention pour les clients et les équipes de travail. Nous souhaitons la visite de notre infirmière pour qu'elle approuve ou désapprouve ce que nous avons mis en place. Nous avons besoin d'être rassurés. Les conseils apportés étaient professionnels et ils ont répondu à mes attentes. J'ai l'esprit tranquille car les clients sont accueillis de manière conforme et les équipes de travail aussi.»*

Alain Vassort, En attendant Louise à Ménérol

» « Nous avons reçu la proposition d'une intervention à laquelle nous avons répondu favorablement parce que nous avons l'intention de réouvrir pour faire de la vente à emporter puis de réouvrir au public dès que possible le restaurant. Le message était bien adapté, cela ne fait pas de mal de rappeler les consignes d'hygiène à toute l'équipe sachant que nous avons un apprenti. Cela nous a permis de réfléchir à l'organisation, aux endroits stratégiques pour mettre les produits, la désinfection régulière. Cette intervention a bien répondu à nos attentes, et surtout rassuré. »

Hervé Lhote, Unifrax à Lorette

» Article dans la Montagne paru le 1er juin 2020 - Mise en avant d'un partenariat entre UNIFRAX et l'AIST La prévention active durant la période du Covid-19.

COVID-19 ■ L'entreprise Unifrax et la médecine du travail au diapason

Dans l'urgence, la cohésion

Dès l'apparition du virus en Chine, l'usine Unifrax d'Ambert a pris les devants pour assurer la sécurité de ses salariés au travail. Depuis, aucun cas de contamination n'a été recensé.

Nathan Marliac
nathan.marliac@centrefrance.com

Unifrax c'est 37 sites répartis dans 12 pays appartenant à un fond d'investissement américain, Le site Unifrax d'Ambert est spécialisé les hautes températures: « Nous fabriquons des fibres de spécialité pour l'industrie lourde », explique son directeur Hervé Lhote.

Une réaction très rapide

Grâce à sa présence en Chine, l'entreprise a pu prendre conscience des risques très tôt. Dès la mi-mars, contact a été pris avec la médecin du travail de l'usine, le docteur Anne Tyrode. La priorité : protéger les salariés fragiles et instaurer des mesures sanitaires.

Très tôt, les gestes bar-



COVID-19. L'entreprise et la médecine du travail ont œuvré main dans la main pour garantir la sécurité de tous.

rières ont été imposés et les premières communications affichées dans les ateliers de production. « Nous n'avons jamais arrêté de produire, les salariés sont restés en poste sur la base du volontariat », indique le directeur. Les salariés des bureaux ont été placés en télétravail.

« C'est une situation complètement inédite.

nous avons fait au mieux pour que tout se passe bien », affirme le docteur.

La communication du gouvernement a été parfois balbutiante, nous avons donc fait un effort de communication assez important pour rassurer les salariés », ajoute le directeur.

Au fur et à mesure des semaines, les salariés ont adopté les bons gestes. Tout le matériel nécessaire

était à leur disposition. Masques, gels hydroalcooliques, thermomètres infrarouges, lingettes désinfectantes. Les consignes d'urgence ont été revues, les salles de réunions re-pensées, ...

Chaque espace de l'usine a été adapté aux consignes sanitaires recommandées. Résultat : aucun cas déclaré dans l'usine ambertoise ni dans sa jumelle de la Loire.

Une bonne collaboration

Cette traversée sans remous a été rendue possible grâce à la bonne collaboration entre l'entreprise et l'AIST La prévention active. « L'avis médical du docteur Tyrode a été précieux, cette collaboration est très positive », avoue Hervé Lhote. « Nous avons géré la situation avec les moyens que nous avons à disposition », termine la médecin.

Et cerise sur le gâteau, cet épisode a permis à salariés et direction de se rapprocher et de communiquer davantage.

Bilan et compte de résultat 2020

DONNÉES COMPTABLES

.....
CHIFFRE D'AFFAIRES NET 14 261 106 €

SITUATION BILANTIELLE

.....
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ BRUT 11 391 449 €

SOIT ACTIF IMMOBILISÉ NET 5 259 610 €

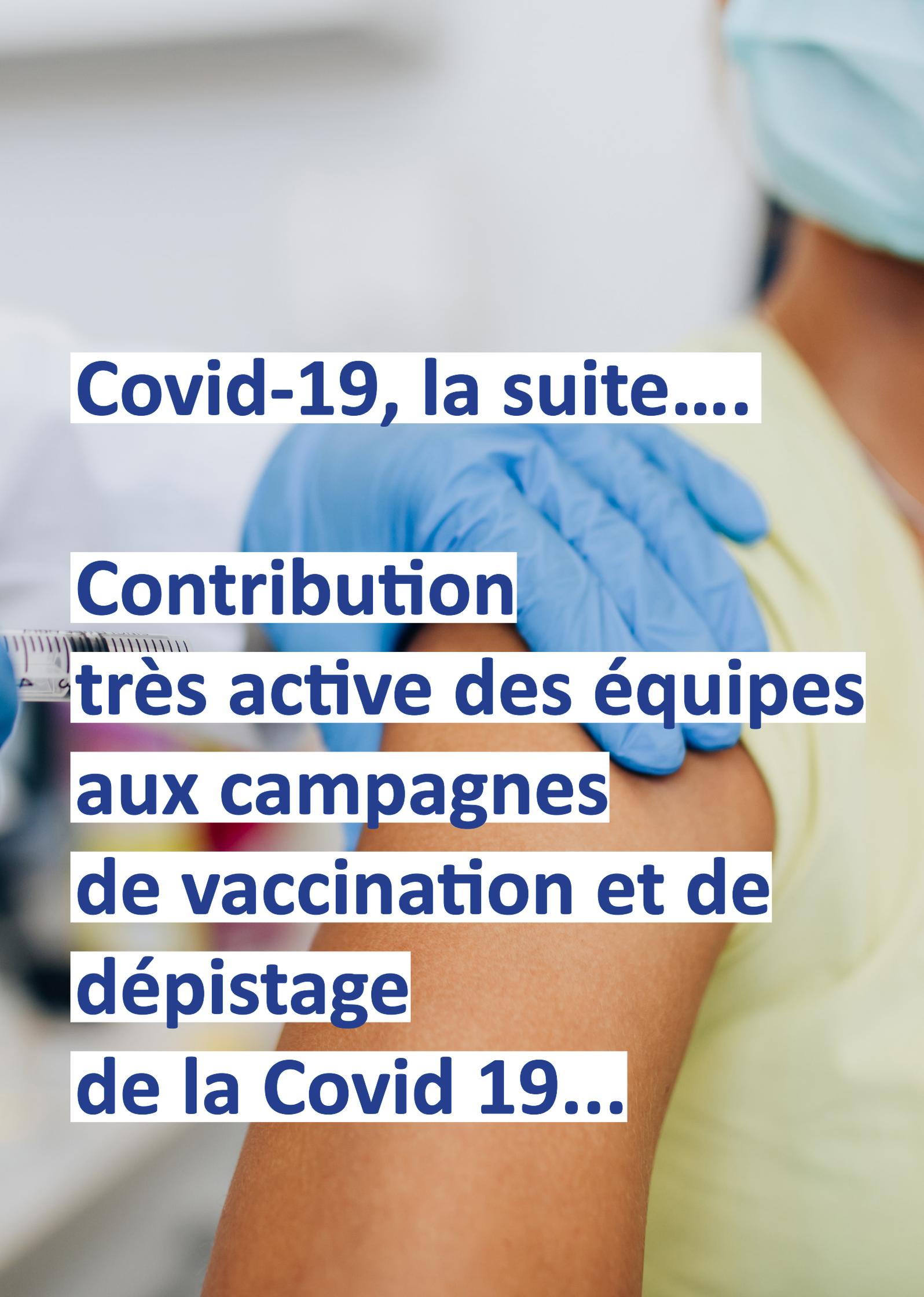
RESULTAT D'EXPLOITATION

.....
PRODUITS D'EXPLOITATION 15 215 817 €

CHARGES D'EXPLOITATION 15 671 972 €

.....
RÉSULTAT D'EXPLOITATION - 456 154 €

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT
GÉNÉRÉE PAR L'EXERCICE 291 715 €



Covid-19, la suite....

Contribution

très active des équipes

aux campagnes

de vaccination et de

dépistage

de la Covid 19...

RESTONS EN CONTACT...



1 rue des frères Lumière
Z.I. Le Brézet
63 028 Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 91 26 41



www.aistlapreventionactive.fr

